

315537-2026 - Gara

Francia – Servizi di manutenzione di ascensori – MM-05052026

OJ S 88/2026 07/05/2026

Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Servizi

1. Committente

1.1. Committente

Nome ufficiale: Etablissement Public Territorial Plaine Commune

E-mail: mayooragi.manoharan@plainecommune.fr

Forma giuridica del committente: Autorità locale

Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Servizi generali delle amministrazioni pubbliche

2. Procedura

2.1. Procedura

Titolo: MM-05052026

Descrizione: Réalisation de prestations de maintenance d'ascenseurs, monte-charge et d'élévateurs pour les personnes à mobilité réduite pour les bâtiments et les espaces publics de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Identificativo della procedura: 3624cdd8-dd27-476f-bf31-7c58805dff55

Identificativo interno: MM-05052026

Tipo di procedura: Aperta

La procedura è accelerata: no

2.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 50750000 Servizi di manutenzione di ascensori

2.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)

Paese: Francia

2.1.4. Informazioni generali

Base giuridica:

Direttiva 2014/24/UE

2.1.6. Motivi di esclusione

Fonti dei motivi di esclusione: Documento di gara

5. Lotto

5.1. Lotto: LOT-0001

Titolo: MM-05052026

Descrizione: Réalisation de prestations de maintenance d'ascenseurs, monte-charge et d'élévateurs pour les personnes à mobilité réduite pour les bâtiments et les espaces publics de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Identificativo interno: 0

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 50750000 Servizi di manutenzione di ascensori

5.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)

Paese: Francia

5.1.3. Durata stimata

Durata: 48 Mesi

5.1.4. Rinnovo

Rinnovi massimi: 2

Altre informazioni sul rinnovo: Le présent marché est conclu pour une durée initiale de 2 ans à compter de sa notification, reconductible deux fois par période successive d'un an. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la fin de la durée de validité du marché. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Progetto di appalto non finanziato con fondi UE

L'appalto è soggetto all'accordo sugli appalti pubblici (AAP): sì

L'appalto si addice anche alle piccole e medie imprese (PMI): sì

Informazioni supplementari: Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions de l'article L.2124-2 et des articles 2161-2 à 2161-5 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché à prix mixte comprenant une partie forfaitaire et une partie à prix unitaire traitée à bons de commande. # La partie forfaitaire concerne les prestations énumérées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), et notamment les prestations de maintenance préventive et corrective systématiques. # La partie unitaire est exécuté au fur et à mesure de bons de commande selon les stipulations des articles L.2152-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Il est conclu avec un seul opérateur économique. Il concerne les prestations énumérées dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), et notamment les prestations de maintenance préventive et corrective conditionnelle. Le présent marché n'est pas alloti dans la mesure où au regard des économies d'échelle, l'allotissement rendrait financièrement plus coûteux et techniquement plus difficile l'exécution des prestations. En effet, la maintenance préventive (réglementaire) et corrective sont techniquement imbriquées. La séparation de ces prestations en lots nuirait à la continuité de service, à l'historique des interventions sur les équipements et multiplierait les risques d'imputabilité floue (difficulté d'identification des responsabilités en cas de panne ou de sinistre). En outre, le parc étant limité à une trentaine d'équipements, l'allotissement réduirait la taille critique de chaque lot avec un renchérissement des prestations (coûts fixes accrus) et un moindre intérêt économique pour les opérateurs, voire une restriction de la mise en concurrence. Ainsi, le non-allotissement garantit un meilleur niveau de service, une mise en concurrence suffisante, un niveau de prix compétitif et un meilleur suivi de l'exécution technique. Le marché est conclu : # Pour un prix global et forfaitaire estimé à 320 000 € HT, sur toute la durée du marché, reconductions comprises ; # Pour un montant minimum et maximum de commande, sur toute la durée du marché, reconductions comprises, compris entre les seuils suivants : • Montant minimum : 50 000 € HT • Montant maximum : 500 000 €

HT L'émission de bons de commande par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins s'effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable, selon les modalités prévues par le marché objet de la présente consultation. Les prestations faisant l'objet d'émissions de bons de commande sont estimées à 100 000 € HT sur la durée du marché, reconductions comprises. A titre indicatif, le montant estimatif des prestations, sur la durée totale du marché, reconductions comprises (partie forfaitaire et montant maximum de la partie à bons de commande) est de 420 000 € HT. L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 € TTC. Le candidat pourra se présenter soit de façon individuelle, soit sous la forme d'un groupement (solidaire ou conjoint). La forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature et de l'offre, l'un des opérateurs économiques membre du groupement étant désigné comme mandataire. Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. Toutefois, un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, ni se présenter à la fois en candidat individuel et en tant que mandataire d'un groupement. Cette consultation ne comporte pas de clause sociale mais comporte une mesure incitative à la mise en place d'actions d'insertion professionnelle. Conformément aux articles L.2111-1 et L.2112-2 du Code de la Commande Publique, cette consultation comporte des dispositions environnementales. Le détail de ces dispositions est indiqué dans le CCTP. Le présent marché est conclu pour une durée initiale de 2 ans à compter de sa notification, reconductible deux fois par période successive d'un an. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins trois mois avant la fin de la durée de validité du marché. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction. Les délais d'exécution des prestations passées durant la période de validité du marché sont fixés dans le CCTP. Aucune variante n'est autorisée et, aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue. Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres finales. Les prestations sont financées selon les modalités suivantes : • Fonds propres de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune à hauteur de 100 % du montant du marché. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Une visite facultative est possible, au libre choix des candidats, sur les sites de certains appareils à maintenir, préalablement à la remise de l'offre, afin de prendre connaissance des lieux où les prestations doivent être réalisées. Elle permettra aux candidats d'apprécier précisément toutes les conditions d'exécution du marché et s'être totalement rendu compte de leur importance et de leur particularité. Elle pourra être effectuée durant la période de consultation et avant l'établissement des propositions. Les conditions de visite sont énoncées dans les documents de la consultation. Pour la partie à prix global et forfaitaire, une avance est accordée au titulaire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, lorsque le montant du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois. Le montant de l'avance est fixé à 5,00 % du montant minimum du marché, toutes taxes comprises, si sa durée est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,00 % d'une somme égale à douze fois le montant

mentionné ci-dessus divisé par cette durée exprimée en mois. Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint ou dépasse 65,00 % du montant du bon de commande. Il doit être terminé lorsque ledit montant atteint 80,00 % du montant, toutes taxes comprises, du bon de commande. Ce remboursement s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acompte ou de solde. Pour la partie à prix unitaires, une avance est accordée pour chaque bon de commande d'un montant supérieur à 50.000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. Le montant de l'avance est fixé à 5,00 % du montant du bon de commande si la durée de son exécution est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,00 % d'une somme égale à douze fois le montant du bon de commande divisé par cette durée exprimée en mois. Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix. Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint ou dépasse 65,0 % du montant initial toutes taxes comprises du marché. Il doit être terminé lorsque ledit montant atteint 80,0 % du montant initial des prestations. Ce remboursement s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acompte ou de solde. Garanties financières de l'avance : Le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une caution personnelle et solidaire ou d'une garantie à première demande à concurrence de 100,00 % du montant de l'avance.

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Documento di gara

5.1.10. Criteri di aggiudicazione

Criterio:

Tipo: Prezzo

Nome: Prix des prestations - 40 %

Descrizione: Prix des prestations, décomposé comme suit : • DPGF sur 30 points ; • DQE établi par le pouvoir adjudicateur mais non-communicé aux candidats sur 10 points

Criterio:

Tipo: Qualità

Nome: Valeur technique - 50 %

Descrizione: Valeur technique décomposé comme suit : Sous-critère 2.1 (20%): Moyens matériels et humains affectés aux prestations, décomposé comme suit : • Moyens matériels sur 10 points ; • Moyens humains sur 10 points. Sous-critère 2.2 (20%) : Modalités de communication et gestion documentaire, décomposé comme suit : • Suivi des interventions de dépannage sur 5 points ; • Suivi des contrôles périodiques sur 5 points ; • Carnet d'entretien sur 5 points ; • Rapport trimestriel sur 5 points. Sous-critère 2.3 (10%) : Réactivité pour les demandes de dépannage et travaux, décomposé comme suit : • Délais d'intervention de dépannage sur 4 points ; • Délais de remise en service sur 3 points ; • Délais de réparation sur 3 points.

Criterio:

Tipo: Qualità

Nome: Proposition du candidat en matière de développement durable pour assurer une prestation éco-responsable - 10 %

Descrizione: La proposition du candidat en matière de développement durable pour assurer une prestation écoresponsable [actions en matière de protection de l'environnement et de valorisation et réduction des déchets lors de l'exécution du marché. Il précisera notamment les

dispositions mises en place pour optimiser le tri à la source, l'organisation du stockage, de la traçabilité et des filières, les modalités d'élaboration et de mise à jour du SOGED, les dispositions prises pour favoriser le réemploi et la valorisation matière, les mesures destinées à limiter les nuisances, les pollutions, les poussières, le bruit et les émissions de COV, ainsi que les modalités de preuve de la destination finale des déchets et, le cas échéant, d'atteinte de l'objectif de valorisation matière).

5.1.11. Documenti di gara

Indirizzo dei documenti di gara: <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=938263&orgAcronyme=p2q>

5.1.12. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=938263&orgAcronyme=p2q>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Catalogo elettronico: Non consentita

Varianti: Non consentita

Termine per il ricevimento delle offerte: 08/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Durata durante la quale l'offerta deve rimanere valida: 180 Giorni

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

Fatturazione elettronica: Obbligatoria

Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: no

Sarà utilizzato il pagamento elettronico: no

5.1.15. Tecniche

Accordo quadro:

Nessun accordo quadro

Informazioni sul sistema dinamico di acquisizione:

Nessun sistema dinamico di acquisizione

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Tribunal Administratif de Montreuil

Informazioni sui termini per il riesame: voir documents de la consultation

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto : Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Organizzazione alla quale rivolgersi per l'accesso offline ai documenti di gara: Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione: Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Organizzazione che tratta le offerte: Etablissement Public Territorial Plaine Commune

8. Organizzazioni

8.1. ORG-0001

Nome ufficiale: Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Numero di registrazione: 20005786700018

Indirizzo postale: 21 avenue Jules Rimet

Località: Saint-Denis
Codice postale: 93218
Suddivisione del paese (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)
Paese: Francia
Referente: Service commande publique
E-mail: mayooragi.manoharan@plainecommune.fr
Telefono: +33 155935555
Indirizzo internet: <https://plainecommune.fr>

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto

Organizzazione alla quale rivolgersi per l'accesso offline ai documenti di gara

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione

Organizzazione che tratta le offerte

8.1. ORG-0002

Nome ufficiale: Tribunal Administratif de Montreuil

Numero di registrazione: 13000686900015

Indirizzo postale: 7 rue Catherine puig

Località: Montreuil cedex

Codice postale: 93558

Suddivisione del paese (NUTS): Seine-Saint-Denis (FR106)

Paese: Francia

Indirizzo internet: <https://montreuil.tribunal-administratif.fr>

Ruoli di questa organizzazione:

Organizzazione competente per i ricorsi

Informazioni sull'avviso

Identificativo/versione dell'avviso: 37ec44fb-02d5-4345-8fde-fa2e52899f47 - 01

Tipo di formulario: Gara

Tipo di avviso: Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Sottotipo di avviso: 16

Data di trasmissione dell'avviso: 05/05/2026 16:08:40 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Lingue in cui il presente avviso è ufficialmente disponibile: francese

Numero di pubblicazione dell'avviso: 315537-2026

Numero dell'edizione della GU S: 88/2026

Data di pubblicazione: 07/05/2026